

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL					
Contrôle technique périodique	22/09/2026	26002158					
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE	(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ						
Favorable							
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ							
21/09/2028							
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE							
Contrôle technique périodique							
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE							
N° D'AGRÈMENT :	S013C026						
(9)RAISON SOCIALE :	SARL CONTROLE DU GARLABAN						
(3) COORDONNÉES :	323 BD VOLTAIRE RN 8 13821 LA PENNE S/ H. Tél : 04-91-24-72-98						
(9) IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR							
N° D'AGRÈMENT :	013C0416						
SIGNATURE :							
IDENTIFICATION DU VÉHICULE							
(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation					
GH-520-ZZ (F)	17/08/2022	17/08/2022					
Marque	Désignation commerciale						
RENAULT	ARKANA E-TECH						
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre					
VF1RJL001UC341125	M1	VP					
Type / CNIT	Energie						
M10RENVPE007968	EH						
Document(s) présenté(s)							
Certificat d'immatriculation							
(4)KILOMÉTRAGE RELEVÉ							
121464							
INFORMATION SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE							
PROCÈS-VERBAL N° :	DATE :						
N° D'AGRÈMENT DU CENTRE :							
GH-520-ZZ CT:21/09/2028							
N° D'AGRÈMENT : S013C026 N° SÉRIE : VF1RJL001UC341125 N° D'IMPRIMÉ : C73819488							
S013C026 A : 21/09/2028 GH-520-ZZ							
MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES							
	G	AVANT		D	G	ARRIERE	
Ripage (-8 à +8 m/km) :		+0.9 m/km					
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :		2 %				29 %	
Forces verticales :		851 daN				626 daN	
Frein de service							
Forces de freinage :	282 daN		278 daN	223 daN			237 daN
Déséquilibre (<20%) :		2 %			6 %		
Forces de freinage (efficacité) :	282 daN		278 daN	223 daN			237 daN
Taux d'efficacité global (≥58 %) :	69 %						
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) :	20 %						
Émissions à l'échappement							
CO ralenti (≤0.3 %) :	0 %	CO ralenti accéléré (≤0.2 %) :		0 %	Lambda (0.97 à 1.03) :	1.024	
Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :	-2.4 %			-1.7 %			